



ASSISES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE 2014

LES TEMPS FORTS

Original et hardi. Ainsi pourrait être qualifié le déroulé choisi par les organisateurs pour la dernière séquence de la 7^e édition des Assises. La conclusion sera confiée, non pas aux ministres comme il est d'usage, mais à cinq jeunes passés par le dispositif de protection de l'enfance. Les ministres seront invités, non pas à délivrer un discours préparé, mais à réagir "sans filet", aux côtés du représentant des départements de France, sur les rapports des ateliers, pour ensuite écouter ce que les jeunes ont à dire. Christiane Taubira, Laurence Rossignol et Patrick Kanner acceptent de jouer le jeu, ce qui, avec la finesse et l'empathie des jeunes partageant leur tribune, engendrera la plus belle et la plus marquante partition de ces Assises.

Le JAS avait choisi dans son numéro précédent de vous présenter un des temps forts de la première journée des Assises : la présentation du rapport du Défenseur des droits sur l'affaire Marina. Dans ce numéro, le coup de projecteur sera donc mis sur la table ronde des responsables politiques, suivie de la conclusion des cinq jeunes devant un parterre de 2000 professionnels à l'écoute. Les autres temps forts des Assises sont présentés en détail dans le numéro spécial du Bulletin de la Protection de l'enfance qui vient de paraître (voir page 28).

PAR CÉLINE JUNG ET KARINE SENGHOR



Ils sont arrivés dès le début d'après-midi, pour la reprise des travaux en séance plénière, afin de pouvoir écouter les rapports des cinq ateliers qui avaient eu lieu le matin. Christiane Taubira, Garde des Sceaux, et Laurence Rossignol, Secrétaire d'État chargée de la famille entourent Patrick Kanner, aujourd'hui ministre de la ville, qui est alors présent en sa qualité de représentant de l'Assemblée des Départements de France. Ils seront interpellés tour à tour et sans plus de protocole sur les grands enjeux débattus au cours des deux jours de l'événement. Compte-rendu synthétique.



© Le Journal de l'Action Sociale - APE 7

“Quand aujourd’hui 300 000 enfants font l’objet de mesures judiciaires, on peut se dire que notre société marche sur la tête, puisque nous savons bien que cette fragilité structurelle se “régénère”, se prolonge souvent de générations en générations”, dira en préambule, Patrick Kanner. “Pour moi c’est un constat d’échec, celui d’une société qui va mal”. “Il faudrait presque que la protection de l’enfance soit intégrée dans l’indice de développement humain (concept porté par l’économiste Joseph Stiglitz, qui considérait que la dimension sociale était un indicateur essentiel

de la richesse et du bien-être d’une société, NDLR)”. Il rebondira alors sur certaines expressions issues des ateliers “qui sont peut-être des antidotes, comme co-éducation, complémentarité des compétences, revisiter la notion de parentalité, portage politique, décloisonnement, le mineur est quelqu’un”. “Il faudrait en permanence nous rappeler cette dimension humaine pour laquelle nous sommes tous mobilisés”, déclarera l’élu, bien conscient que les professionnels de la protection de l’enfance sont “trop souvent abordés comme des urgentistes alors qu’il y a

une appétence à vouloir une empathie, à vouloir travailler sur le fond des dossiers”.

FAIRE BOUGER LES LIGNES

Laurence Rossignol, secrétaire d’État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l’Autonomie, exprimera d’abord un regret : celui de l’absence de référence à l’enfance dans l’intitulé de son ministère donnant ainsi peu de visibilité à cette question dans le gouvernement, malgré son souhait de s’y impliquer pleinement. Pour autant, elle se dira consciente de la difficulté

à faire bouger les lignes. Car la "souffrance des vies cabossées fait rarement la une des journaux". Or, "20 % des enfants placés au titre de l'Aide sociale à l'enfance sont des enfants maltraités, les 80 % autres sont des enfants dont les parents ne peuvent pas à un moment donné, les élever sans qu'il y ait de maltraitance, alors que l'on parle de 100 % des familles comme si elles étaient 100 % de familles maltraitantes". "Dans ces conditions, tout débat s'avère difficile, car il s'appuie sur des représentations biaisées". "J'ai touché du doigt la difficulté que nous allons avoir à faire évoluer les lois pour offrir des cadres juridiques innovants pour les enfants qui sont accueillis", ajoutera la ministre, en référence aux débats sur le rapport Gouttenoire qui promeut des évolutions notamment en termes d'adoption simple et de statut des enfants confiés. "Il y a une marge d'innovation, de progression et d'invention sur le statut de ces enfants, la multiplicité des liens, la coexistence des liens de parents biologiques et de parents sociaux", lançait-elle encore tout en pointant "l'immense difficulté autour du débat sur la famille biologique et le refus de toute parentalité sociale, suscitant une grande inquiétude sur la capacité à mener sereinement le débat dans l'intérêt des enfants et non pas dans des intérêts idéologiques bien éloignés de ceux des enfants".

UNE VIGILANCE COLLECTIVE

Interrogée à son tour, la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, retirera, pour sa part, des ateliers que "l'essentiel des demandes des professionnels ne portent pas sur de nouvelles lois mais sur les pratiques". Et elle rendra hommage à "l'audace de vouloir changer de paradigme qui implique d'abord d'interroger les concepts et les méthodes d'analyse et d'intervention". Retenant l'idée d'une culture commune, la ministre se déclarera "persuadée comme vous tous que l'enfant doit être perçu dans son intégralité, son intégrité et dans son unité



© Le Journal de l'Action Sociale - APE 7

qu'on ne va pas découper en un morceau judiciaire, un morceau associatif et un morceau administratif". Rappelant qu'elles avaient eu une part de responsabilité dans la mort de Marina, elle invitait à "casser ces rigidités et dissoudre les ruptures". Concernant l'action de la justice, la Garde des Sceaux insistera sur la dimension préventive. "Il faut rattraper ces gamins qui ont commis une faute, il faut les sanctionner à la mesure de leur faute, il faut les aider à se redresser, à marcher droits et fiers dans la société, mais autant que possible, il faut éviter qu'ils ne commettent ces fautes". Et de souligner: "Nous ne devons pas détourner le regard des conditions sociales, des pratiques ou des politiques d'exclusion qui font que certains de nos enfants sont plus exposés que d'autres. Nous devons assurer une vigilance collective".

QUID DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LA RÉFORME TERRITORIALE ?

Une vision partagée autour de la table ronde, mais quid du contexte ? La discussion ne pouvait se poursuivre sans évoquer le projet de réforme territoriale. Patrick Kanner, particulièrement concerné en tant que représentant des départements, rappellera ainsi que "le budget de la protection de l'enfance représente 7 milliards d'euros dans notre pays". "La dépense sociale doit être juste

et maîtrisée. Pour être efficace, l'argent public doit aller vraiment là où il a été prévu d'aller". "Plus la crise est grande, plus la souffrance est grande, plus nous avons besoin de collectivités territoriales capables de mener à bien les politiques publiques concernées". Et il ajoutera un brin provocateur: "Il faudrait inventer le département". Inquiet de ne voir dans les textes soumis aux parlementaires aucune référence à la compétence en matière de protection de l'enfance, le président du Conseil général du Nord interpellera directement les ministres. "Pas question que la réforme territoriale ne remette en cause le service public de protection de l'enfance ou confie cette compétence aux communautés de communes", lui répondra Laurence Rossignol. Soulagement dans la salle, provisoire sans doute, au vu des nombreuses interrogations qui perdurent aujourd'hui dans les départements sur le projet de réforme (voir pages 14 à 16 de ce numéro).

La conclusion de la table ronde reviendra à la Garde des Sceaux qui, interpellée sur protection de l'enfance et fraternité, insufflera dans l'assemblée une petite brise d'optimisme (Voir L'invité du mois, pages 18 et 19). Laquelle se muera en vent d'espoir avec la conclusion générale, sans concession et forte d'empathie, des cinq jeunes passés par le dispositif.

Ils sont à la tribune aux côtés des ministres et c'est à eux que revient la conclusion. Ils sont cinq, cinq jeunes, anciennement pris en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, qui s'engagent aujourd'hui pour faire avancer la protection de l'enfance aux côtés de la Fédération nationale des Adepape. Chacun a assisté en qualité de grand témoin à un atelier, et chacun va croiser ses préoccupations avec celles qu'il a entendues des professionnels. Ils sont 2 000 à les écouter. Le changement de paradigme a commencé.

"Quelles ambitions a-t-on pour les jeunes de la protection de l'enfance ?"



Kevin Escure, grand témoin
de l'atelier sur l'école

Kevin Escure prépare le diplôme d'expert-comptable à l'école de commerce supérieure de Clermont-Ferrand. Membre de l'Adepape du Puy-de-Dôme, il est aussi personne-ressource au conseil d'administration de la Fnadepape. "Le thème de l'atelier, l'école, me tenait vraiment à cœur", explique celui qui a dû se battre pour arriver là où il en est. "L'école, c'est indéniablement un atout décisif, d'abord parce que c'est un élément de socialisation très important. Personnellement, ça m'a permis d'apprendre énormément et ça m'a mis sur des rails". Sauf qu'à "16 ans, les services dont je dépendais m'ont fait comprendre que les options que j'avais étaient des études courtes : CAP, BEP... On me laissait le choix entre boulangerie et pâtisserie [...]. Comme tout jeune, j'avais des projets plein la tête. Et je suis tombé de haut", relate Kevin qui, depuis, se demande : "Quelles ambitions a-t-on pour les jeunes de la protection

de l'enfance ?". S'il s'en est sorti, c'est grâce à sa volonté et à l'aide de l'Adepape, mais beaucoup d'autres n'ont pas eu cette chance. "Si je m'engage avec la Fnadepape, c'est parce que l'on ne peut pas vivre dans un pays républicain où on laisse des personnes sensibles sur le trottoir sans autre recours que leur volonté".

"Redonner aux jeunes l'envie de rêver"



Sonia Bendif, grand témoin
de l'atelier sur le développement social

Sonia Bendif est étudiante en Master 2 Sciences du management et stratégies des organisations à l'Université de Toulon. "J'ai été confiée à l'Ase jusqu'à ma majorité, puis j'ai bénéficié d'un contrat jeune majeur et d'un plan jeune numéro 2 jusqu'à mes 25 ans", expliquera la jeune femme, ajoutant cependant : "J'ai commencé par un BEP, bien sûr, c'est la voie que l'on m'a proposée, voire imposée". Aucune aigreur chez elle, mais de la détermination à revendre. Engagée au sein de l'Adepape du Var avec d'autres jeunes, qui ne "font pas que râler, mais qui réussissent et proposent des choses", elle se bat pour que les jeunes de l'Ase puissent monter leurs projets. "Je vous parle aujourd'hui de rééquilibrer les chances, de redonner aux jeunes l'envie de rêver". Et de souligner que si 18 ans c'est trop tôt pour quitter définitivement les structures, ce n'est pas "parce que les jeunes ne sont pas préparés, mais parce qu'ils ne sont pas prêts. On les entoure au quotidien jusqu'à leur majorité et brusquement on les fait

basculer dans l'isolement". "Pourquoi doit-on se battre seul, si jeune ?", interrogera Sonia, qui aimerait aussi que les choses bougent du côté de l'enseignement afin d'éviter que, comme elle, d'autres s'entendent dire lors de leur formation supérieure qu'il faut "choisir entre le travail et les études, alors qu'il faut bien travailler pour payer ces études". De même, pour Sonia, il faudrait "créer des liens avec d'autres acteurs que les travailleurs sociaux", notamment les auto-écoles, les bailleurs sociaux, les services de transports, qui pourraient réellement faciliter l'insertion des jeunes et pourquoi pas, permettre de concrétiser quelques rêves.



© Le Journal de l'Action Sociale - APE 7

Cédric Munzamba, grand témoin de l'atelier sur le suivi à domicile

“Il y a des gens qui comptent sur vous”

Membre de la Fnadepape, actuellement impliqué dans le projet de création de l'Adepape du Val-de-Marne, il est aussi chercheur-pair de la recherche présentée dans l'atelier sur les “Parcours”. “Si on m'avait dit, d'où je viens, que j'aurais l'opportunité et la chance d'être devant vous !”, déclarera Cédric Munzamba dont l'émotion sera contagieuse dans l'assemblée. “Je n'ai pas un parcours aussi brillant que le vôtre mais je pense que l'acharnement dont j'ai fait preuve me mène à être assis aujourd'hui à côté d'une ministre”, poursuivra-t-il. “J'espère, ajoutera-t-il reconnaissant, continuer à avoir le même acharnement que vous, celui que vous avez eu dans mon histoire, celle de mon frère, celle de ma sœur, en se battant avec toutes les difficultés qu'il y a aujourd'hui”. Il conclura par un émouvant : “Je voulais dire à toutes les personnes qui sont dans la salle qu'il y a des gens qui comptent sur vous”.



© Le Journal de l'Action Sociale - APE 7

Léo, grand témoin de l'atelier sur les parcours

“La force du réseau de pairs”

Léo rappellera d'abord que dans la recherche par les pairs à laquelle il participe aussi, la méthodologie employée illustre parfaitement la notion de changement de paradigme, “puisque'il s'agit de faire participer des jeunes qui sortent de la protection de l'enfance à la rédaction d'un rapport, à la production des entretiens et à leur analyse”. Mais l'objectif reste l'action alors que “trop de rapports se retrouvent enterrés”. Pour agir, lui aussi s'est rapproché de la Fnadepape. La “force du réseau de pairs” est une ressource précieuse. Pour autant, elle s'appuie sur l'action publique et certains choix politiques lui posent parfois question. Et de souligner que, dans certains départements, les contrats jeunes majeurs peuvent être étendus après 21 ans alors qu'ils sont abandonnés dans d'autres. Quid de l'universalisme républicain et de l'égalité des chances ? Quant à l'efficacité de la dépense publique, Léo se demande si “décider, à 18 ans, d'arrêter la prise en charge après avoir investi énormément sur le parcours des enfants”, était vraiment un choix cohérent ?



© Le Journal de l'Action Sociale - APE 7

Karim Thierry, grand témoin de l'atelier sur la parentalité

“L'enfant a besoin d'être écouté”

Karim Thierry, responsable clientèle dans une société de courtage en rachat de crédit à Nancy, est administrateur de l'Adepape de Meurthe-et-Moselle. “J'ai été en famille d'accueil depuis l'âge de mes deux jours [...]. J'ai eu 21 ans de carrière à l'Ase ! Car c'est une véritable profession d'être un enfant en famille d'accueil, entre les rendez-vous, les séjours, les services à l'école [...]. Un véritable agenda de ministre !”, lance non sans humour le jeune témoin de l'atelier sur la parentalité. Lui qui dit avoir eu “la chance d'être entouré de personnes géniales” qui l'ont accompagné et lui ont permis d'avoir “une certaine autonomie, une volonté de réussir et de manger le monde”, voudrait que l'on retienne l'idée qu'il faut “entendre et écouter”. Parrainage, adoption ou famille d'accueil, la clé est de répondre aux besoins de l'enfant et de l'accompagner sur le long terme, en écoutant ses besoins, résume-t-il. Si l'enfant ne se sent pas bien, quelles que soient les actions que l'on pourra mettre en place, à court terme ou à long terme, ce sera voué à l'échec”. “Je sais, ajoutera-t-il, que vous avez les moyens d'améliorer cette écoute. Pour ma part, j'essaierai d'apporter ma pierre à l'édifice pour parvenir à un optimisme ambiant et contribuer, à vos côtés, à éclaircir les zones d'ombre qui demeurent dans la protection de l'enfance”.

DOSSIER

La 7^e édition des Assises s'est aussi illustrée par de grands moments de convivialité et de partage au cœur desquels se trouvaient les enfants. Le hall d'exposition était paré de nombreuses œuvres artistiques (peintures, sculptures, photos...) réalisées par des jeunes. L'ambiance était également assurée par des jeunes, des mamans et des professionnels, qui ont proposé des spectacles de danse, de chant, et même la confection d'un café d'accueil gourmand.

Ce sont encore les enfants qui clôtureront en beauté et en émotion les Assises avec la présentation sur scène d'une fresque picturale en huit panneaux, réalisée durant les deux jours de l'événement, par seize d'entre eux sur les droits de l'enfant.

Le Journal de l'Action Sociale, organisateur des Assises nationales de la protection de l'enfance, adresse un grand merci aux jeunes - absents ou présents - qui ont participé à la convivialité de l'événement; aux partenaires qui se sont impliqués dans ces animations: SOS Villages d'Enfants (équipe du siège et villages de Busigny, Calais, Jarville, Marly, Neuville, Maison Claire Morandat); la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, sa direction interrégionale Grand-Nord, et leurs services (CEF, Mecs, Stemo) ou partenaires (associations ABCD, Damas, Atout spray, Parkour 59); les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, leurs services et leurs partenaires (association Black and White, DT de Cambrai, EPDSAE, Maison des ados 62, Udapei 59), et Marie Derain, alors Défenseure des Enfants, accompagnée des Jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant.

Les Assises en vidéos sur  chaîne : Assises enfance ou sur www.lejas.com



Le compte-rendu détaillé des Assises est paru dans le Bulletin de la Protection de l'Enfance n°67-68.

Commande par mail, adressée à : bpe@lejas.com ou par téléphone au : 01 53 10 24 10.

Prix : 13 € - Frais de port compris.

